



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 octobre 2014

(art. L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R.121.9 du Code des Communes)

**Étaient présents :** M. Gérard LEMONNIER, Mme Jacqueline ARCANGER, M. Christophe BÉCHU, Mme Michèle LEMERCIER, MM. Arnaud MOUSSAY, Gérard HUARD, Mmes Sylvie BLIN, Jacqueline PAPOUIN, Michèle PEUDENIER, Marguerite FONTAINE, Annick GUILLAUME, Denise CARDINAL, MM. Paul GARNIER, Alain BELLAY, Stéphane BIGOT, Christophe DÉMAS, Christophe BONNIER, Mmes Gaëlle BONNABESSE – WILLY, Mélanie BIDAULT, Nathalie FARCY, M. Aurélien BOUHALLIER, Mme Christiane RAULIN, M. Marc CORNU, Mme Liliane FROGET.

**Étaient représentés :** MM. Régis BRAULT, Albert LEBLANC et MME Annick GILLES qui avaient donné procuration respectivement à M. Gérard LE FEUVRE, MME Michèle LEMERCIER et Corinne MERZOUK conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lecture faite, le compte-rendu de la réunion du 19 juin 2014 a été adopté par tous les présents.

Madame Mélanie BIDAULT a été nommée secrétaire de séance (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

\*\*\*\*\*

### Décisions du Maire :

Monsieur le Maire fait part des dernières décisions prises dans le cadre de ses délégations :

N°19-2014 : Passation d'un bail pour la location du logement communal sis « la Basse Lande de Vahais » pour la période du 16 juillet 2014 au 15 janvier 2015 sur la base d'un loyer mensuel de 250 €

N°20-2014 : Passation d'un bail pour la location du logement communal sis « 3b place de l'Hôtel de Ville » à compter du 15 juillet 2014 sur la base d'un loyer mensuel de 195 € révisable.

N°21-2014 : Passation d'un avenant de reconduction du contrat de maintenance avec la société AJP53 de Laval pour une période d'un an à compter du 28 février 2014 moyennant une redevance trimestrielle forfaitaire de 25.50 € HT soit 28.81 € TTC plus un coût à la copie.

N°22-2014 : Fixation des tarifs des différentes animations 2014 organisées pendant les vacances d'été par le service jeunesse « Les Châtelets ».

N°23-2014 : Passation d'un bail pour la location du logement communal sis « 3b place de l'Hôtel de Ville » 1<sup>er</sup> étage à compter du 8 septembre 2014 sur la base d'un loyer mensuel de 240 € révisable.

N°24-2014 : Attribution des marchés pour l'aménagement d'un parc de stationnement aux abords de la salle de sports (avenue du général de Gaulle) Travaux de Voirie – Assainissement – Eaux pluviales à l'entreprise STPO de Laval pour un montant de 119 850.95 € HT ; travaux d'éclairage public, à l'entreprise SORAPEL d'Ernée pour un montant de 30 565.50 € HT.

N°25-2014 : Attribution des marchés pour la création d'un plateau multisports (avenue du général de Gaulle) Travaux de Voirie – Assainissement – Eaux pluviales à l'entreprise STPO de Laval pour un montant de 119 850.95 € HT ; travaux d'éclairage public, à l'entreprise SORAPEL d'Ernée pour un montant de 30 565.50 € HT.

N°26-2014 : Attribution du marché de voirie rurale (VC n°202 de Mérembourg) – Travaux de voirie à l'entreprise LATP d'Ernée pour un montant de 84 985 € HT.

N°27-2014 : Attribution du marché pour la construction de 4 logements adaptés (les Sémondières) Travaux de terrassement des plate-formes à l'entreprise LATP d'Ernée pour un montant de 14 255.50 € HT.

### SPORTS - LOISIRS

#### CONVENTION ENTRE LA VILLE D'ERNÉE ET LE COLLEGE SAINT JOSEPH D'ERNÉE

Le conseil municipal **autorise** Monsieur le Maire à **renouveler** la convention entre la Ville d'Ernée et le collège Saint Joseph concernant la mise à disposition du stade de football, de la salle de sports ainsi que la piste d'athlétisme en dehors des périodes de fréquentations scolaires.

La Ville prendra à sa charge les charges courantes d'électricité et d'eau potable résultant de l'occupation de la salle de sports. Le montant de ces charges est fixé forfaitairement à 150 € par occupation sur la base d'une fréquentation estimée au maximum à 30 occupations par année scolaire.

## DEMANDE DE SUBVENTION D'ERNÉE RUNNING POUR LE LANCEMENT DE L'ASSOCIATION ET L'ORGANISATION D'UNE COURSE A PIED

Le conseil municipal **décide d'accorder** une subvention de 500 € à la nouvelle association Ernée Running pour son fonctionnement et **de lui attribuer** une subvention de 500 € pour l'organisation d'une course à pied.

## ORGANISATION DU MOTOCROSS DES NATIONS 2015 : PASSATION D'UNE NOUVELLE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE MOTO CLUB D'ERNÉE

Le Moto-Club d'Ernée organise les 26 et 27 septembre 2015 le motocross des Nations. Les obligations de la commune et de l'association, notamment en matière de logistique, de promotion de l'évènement et de participation à la création d'une voie sécuritaire sont précisées dans la convention de partenariat. L'association bénéficiera par ailleurs d'une exonération de la taxe sur les spectacles suite à la délibération prise par le conseil municipal au cours de sa séance du 19 juin 2014.

Dans ce cadre, le conseil municipal **autorise** Monsieur le Maire à **signer** une convention avec l'association Moto-Club d'Ernée, **décide d'attribuer** une subvention exceptionnelle de 25 000 € à l'association qui sera versée courant avril 2015, et **de verser** une participation financière exceptionnelle de 15 000 € pour réaliser les travaux de création de la voie d'accès de sécurité afin de répondre aux normes de sécurité et de secours.

## AFFAIRES RURALES

### CRÉATION D'UN PARC D'ACTIVITÉS DE LA BRIMONNIÈRE : MISE EN OEUVRE D'UNE PROCÉDURE DE RÉVISION ALLÉGÉE DU PLU

Par délibération en date du 5 décembre 2013, le Conseil Municipal a décidé de mettre en œuvre une procédure de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme par déclaration de projet concernant la création du Parc d'Activités de la Brimonnière et l'intégration des zones humides repérées sur la commune par le cabinet PROXALYS Environnement.

Compte tenu de l'élaboration du SCoT et afin de prendre en compte de la zone d'activités de Montenay, les services de l'Etat préconisent la mise en œuvre d'une nouvelle procédure de révision du PLU sans atteinte au PADD (dite allégée)

Le Conseil Municipal **décide** :

- **D'engager** la procédure de révision du PLU sans atteinte au PADD conformément aux articles L123-13, L123-6 et L300-2 du code de l'urbanisme pour le Parc d'Activités de la Brimonnière
- **D'engager** une procédure de déclaration de projet pour l'intégration des zones humides conformément aux articles L123-14 et L123-14-2 du code de l'urbanisme
- **De mandater** Monsieur le Maire pour diligenter ces procédures

## AMÉNAGEMENT DÉVELOPPEMENT URBAINS – AFFAIRES COMMERCIALES – GESTION DU PATRIMOINE

### VENTE D'UNE PARCELLE ZA ALLÉE DU DOMAINE

M. Charles ROLLAND et Mme Elodie HEURTIER ont sollicité l'acquisition de la parcelle AS 207 classée en zone U.E. au P.L.U. pour la construction d'un bâtiment à usage de bureaux d'activité et de logement. Cette acquisition porte sur une superficie de 3 034m<sup>2</sup>.

Après exposé, le conseil municipal **autorise, à l'unanimité**, Monsieur le Maire à **procéder** à cette cession au prix de 8 € le m<sup>2</sup>, conforme à l'avis des Domaines soit 24 272€ (frais d'acte en sus), **confie** la rédaction de l'acte notarié à intervenir à la SCP PRODHOMME FRITZINGER à Ernée, et **autorise** Monsieur le Maire à **signer** ledit acte. Il est précisé que le prix de vente de cette parcelle est assujéti à la TVA dite « à la marge ».

## EDUCATION – JEUNESSE - CULTURE

### GESTION DU CINÉMA – BILAN DE LA SAISON 2013

Une convention de concession avait été signée en 2000 avec Monsieur le Gérant du Cinéma le Majestic. Un partenariat tarifaire a été institué avec la commune.

Le bilan de l'année 2013 a présenté de nombreux points positifs avec notamment le succès des séances à 3.50€, la vente des cartes en augmentation, l'envoi de la programmation par mail et le maintien des tarifs depuis 2001. Le nombre d'entrées en 2013 s'est élevé à 9308.

Le cinéma présentant un déficit comptable, le gérant sollicite une participation de la commune à hauteur de 4 000 €.

Le conseil municipal adopte le bilan de la saison 2013 et décide de verser une participation financière de 4 000 € à M. Barbé, gérant du cinéma, SARL PATINE.

### **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION ACTION CATHOLIQUE DES ENFANTS (ACE)**

Suite à l'organisation d'un camp d'été du 19 au 22 août 2014 pour 40 enfants du secteur (dont 7 originaires d'Ernée), le conseil municipal décide d'attribuer à l'association ACE une subvention exceptionnelle de 70 €, soit 10 € par enfant domicilié sur Ernée.

## **COMMUNE - COOPERATIONS INTERCOMMUNALES**

### **RAPPORTS ANNUELS D'ACTIVITÉS - EXERCICE 2013 « COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ERNÉE », « SIAEP DE LA RÉGION D'ERNÉE » « POLITIQUE FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE COMMANDE PUBLIQUE ET ACCESSIBILITÉ » DE LA COMMUNE**

Conformément à la Loi le Conseil Municipal prend connaissance des différents rapports annuels d'activités pour l'année 2013 ci-annexés à la présente.

#### **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ERNÉE**

Outre les activités traditionnelles de la Communauté de Communes, l'année 2013 a été marquée par divers projets marquants :

- La construction de l'Espace Aquatique doté d'un Espace bien être (hammam, sauna, douches massantes, solarium), d'un bassin de natation (5 couloirs), d'un bassin d'apprentissage et d'une lagune petite enfance.
- Avancement de la réflexion sur la création de deux réseaux Pôle Santé.
- Mise en œuvre du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) du S.C.O.T.
- Lancement des projets de viabilisation des deux nouveaux parcs d'activités communautaires : P.A. de la Mine à la Baconnière et P.A. de la Brimonière à Ernée.
- Mise en place d'un nouveau Système d'Information Géographique.

#### **SIAEP DE LA RÉGION D'ERNÉE**

En ce qui concerne Ernée :

##### **Eau Potable**

- Légère baisse du nombre d'abonnés : 3 073 en 2013 contre 3 075 abonnés en 2012
- Les ventes d'eau ont baissé en 2013 de 9,8 % et s'élèvent à 223 980 m<sup>3</sup> (248 332 m<sup>3</sup> en 2012).
- Le rendement du réseau est de 74,8 alors qu'il était de 65,97 % en 2012 suite à une fuite

##### **Assainissement Collectif**

- Le nombre d'abonnés en 2013 est quasiment identique à celui de 2012 : 2 721 (2 720 en 2012)

##### **Assainissement non Collectif**

- 94 contrôles de fosse septiques ont été réalisés en 2013

#### **COMMUNE D'ERNÉE**

##### **TRANSACTIONS FONCIÈRES ET IMMOBILIÈRES**

En 2013 la Commune a procédé aux opérations foncières suivantes :

##### **En agglomération**

- Acquisition d'un terrain pour implantation d'un réservoir d'eau Avenue du Général de Gaulle.
- Cession d'une bande de terrain, impasse des Sémondrières, pour alignement d'une parcelle.

##### **En campagne**

- Acquisition de diverses portions de chemins ruraux pour aménagement de voirie.
- Cession d'un délaissé de terrain lieudit « le Haut Patis »
- Sur le budget développement local, la ville a procédé en 2013 à la vente de terrain P.A. de la Mission 2 pour 24 a.

## COMMANDE PUBLIQUE

Après contrôle de légalité, les marchés de la commune n'ont fait l'objet d'aucun contentieux ou litige. Au cours de l'année 2013, il a été passé 27 nouveaux marchés de fonctionnement et 38 marchés d'investissements.

## ACCESSIBILITÉ

Outre différentes interventions ponctuelles sur la voirie, la commune a principalement réalisé des études sur l'accessibilité des bâtiments place de l'hôtel de ville ainsi que le plateau multisports dans le cadre de l'application de la loi du 11/02/2005 faisant obligation aux communes de rendre accessible aux personnes à mobilité réduite l'ensemble des bâtiments recevant du public.

## AFFAIRES FINANCIÈRES

### **CLASSEMENT DE LA TOURBIÈRE DES BIZEULS EN RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE : POURSUITE DE LA DÉMARCHE**

Afin de bénéficier de financement pour mener des actions diverses sur le site des Bizeuls (aménagement, animations, outils pédagogiques, valorisation de la faune et de la flore etc...), une procédure de classement en réserve naturelle régionale a été amorcée il y a quelques années.

Le classement en réserve naturelle régionale s'effectue en 2 étapes :

- 1<sup>ère</sup> étape : un diagnostic qui met en évidence l'intérêt du site en terme de biodiversité (celui des Bizeuls a été approuvé par la Région)
- 2<sup>ème</sup> étape : la réalisation d'un plan de gestion, qui détermine les actions envisagées sur le site pendant 6 ans

Le conseil municipal **approuve** le lancement de la 2<sup>ème</sup> étape de classement en réserve naturelle régionale qui représenterait un coût de 7 500 € HT, et **autorise** Monsieur le Maire à solliciter un financement de 50% du coût HT auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire.

### **BUDGET GÉNÉRAL 2014 ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°3-2014**

Le Conseil Municipal **approuve**, à l'unanimité la décision modificative budgétaire n° 3. Les besoins nouveaux en investissement s'élèvent à 390 500 € (aménagement du terrain multi sports et de la médiathèque, travaux de voirie urbaine et rurale, travaux de rénovation des bâtiments communaux). Le financement de ces opérations est notamment assuré par des recettes sur travaux de voirie suite à appel d'offres favorables et les dépenses imprévues.

En fonctionnement, le montant en besoins nouveaux s'élève à 17 720 € ayant essentiellement pour objet de financer les opérations suivantes : subventions et participations diverses auprès des associations, étude complémentaire de la Tourbière des Bizeuls, entretien de biens mobiliers. Ces dépenses sont équilibrées par des recettes nouvelles (subventions, participations CAF).

### **NOUVELLE CONVENTION RELATIVE A LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'EAU POTABLE ET EAUX USÉES RUES DAVID D'ANGERS ET DES FRÈRES DELAUNAY**

Une convention a été passée en début d'année 2014 avec le SIAEP de la région d'Ernée pour la réalisation des travaux d'eau potable et d'assainissement des rues David d'Angers et des Frères Delaunay.

Le coût des travaux d'assainissement étant plus élevé que prévu, en raison de la présence d'une ligne haute tension notamment et de l'étroitesse des lieux (58 000 € au lieu des 35 000 € estimés), le conseil municipal **approuve** la nouvelle convention à intervenir avec le SIAEP de la région d'Ernée et **autorise** Monsieur le Maire à signer la-dite convention.

### **PROJET DE DISSIMULATION URBAINE DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES ET TÉLÉPHONIQUES RUES DAVID D'ANGERS ET DES FRÈRES DELAUNAY**

Le projet d'aménagement des rues David d'Angers et des Frères Delaunay entre dans le cadre du programme d'effacement "comité de choix" et le Syndicat Départemental pour l'Électricité et le Gaz de la Mayenne propose à la Commune de réaliser les travaux de dissimulation urbaine des réseaux électriques et téléphoniques.

Le conseil municipal **approuve** le projet proposé par le SDEGM, étant précisé que celui-ci finance l'opération de dissimulation des réseaux électriques à hauteur de 35 % du montant HT, et **décide de contribuer** aux financements proposés par le SDEGM en appliquant le régime dérogatoire, c'est-à-dire qu'à l'issue des travaux, acquittement en capital, des travaux

d'électricité, de télécommunication et d'éclairage public sous forme de Fonds de concours d'un montant de 83 850 € (dont 57 850 € pour les réseaux électriques et 26 000 € pour les réseaux de télécommunication).

## GESTION DE PERSONNEL

**MODIFICATION N°3.2014 DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2014 :  
ENCADREMENT DES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES  
AVENANT AU CONTRAT A DURÉE DÉTERMINÉE D'UN AGENT CONTRACTUEL**

Conformément à la délibération du 19 juin 2014, Monsieur le Maire a signé un contrat à durée déterminée afin d'assurer les temps d'activités périscolaires pour l'année scolaire 2014/2015 à raison de 6 h par semaine scolaire. Pour des raisons personnelles, l'agent concerné par ce contrat demande la diminution de son temps de travail à 5 h 15 par semaine scolaire.

Le conseil municipal **autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir à cet effet à compter du 6 octobre 2014, étant entendu que les  $\frac{3}{4}$  d'heure restants seront effectués par un agent titulaire de la Commune.

## QUESTIONS DIVERSES

**MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF  
POUR ALERTE SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS  
SUR LES CONSÉQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ÉTAT**

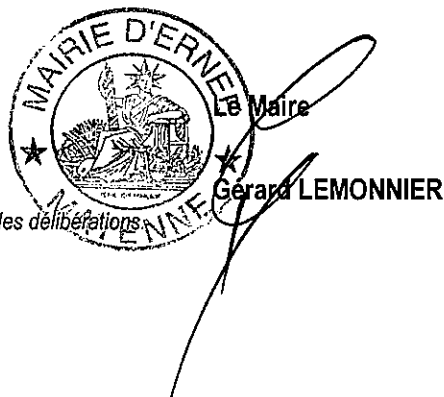
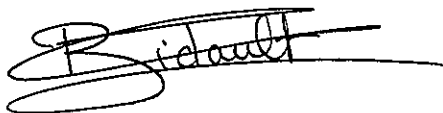
Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'action conduite par l'AMF afin d'alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat aux collectivités dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards qui sera mis en œuvre sur les années 2015 – 2017.

Après lecture du projet de motion, le conseil municipal, par 27 voix pour et une abstention, **adopte** la motion de soutien à l'AMF.

Pour Extrait Conforme.  
Le Secrétaire de Séance,

**Mélanie BIDAULT**

*N.B. : l'intégralité de chaque délibération peut être consultée en mairie sur le registre des délibérations*



Le Maire  
**Gérard LEMONNIER**

